

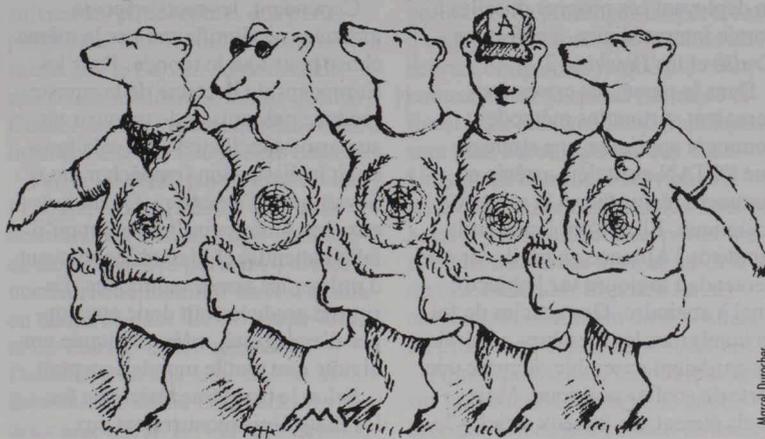
du Canada dans les eaux de surface de l'Archipel arctique, pour établir ainsi un régime international destiné à favoriser la sécurité et l'efficacité de la navigation commerciale dans les eaux arctiques de l'Amérique du Nord. L'accord ne ferait aucune mention des activités sous-marines, de sorte que le Canada pourrait continuer à revendiquer une juridiction exclusive, tandis que les sous-marins américains circuleraient librement (et secrètement). Le Canada disposerait de détecteurs aux points stratégiques, pour surveiller la situation, et il dresserait des barrières quelconques qui serviraient à arrêter « toute activité sous-marine hostile en cas de crise ou de guerre ».

Le gouvernement canadien n'a même pas pu obtenir ce minimum. Dans l'accord signé à la mi-janvier, Washington ne reconnaît pas la souveraineté du Canada, même pour les eaux de surface; les Américains acceptent de demander l'assentiment du Canada chaque fois qu'un de leurs brise-glaces voudra emprunter le Passage du Nord-Ouest. En fait, cela correspond à peu près à ce qui se fait dans n'importe quel détroit dit « international » ou, pour employer la langue de l'UNCLOS, « dans les détroits qui sont employés pour la navigation internationale » et qui séparent au moins deux États (Malacca, Gibraltar, Tiran, etc.). Ainsi donc, au lieu de préparer le Passage du Nord-Ouest à servir à des fins commerciales, M. Clark semble simplement en faire un détroit international. Il renonce donc à son premier grand thème, à savoir affirmer la souveraineté du Canada, dans la partie même de l'Arctique où des navires étrangers sont le plus susceptibles de circuler fréquemment. En tous cas, il y renonce en ce qui concerne les Américains. Quant à moi, je pense qu'il devrait pousser plus loin sa position en apparence « continentaliste » et lui donner un caractère vraiment « internationaliste ».

JE PROPOSE QUE LE CANADA OFFRE aux Nations-Unies toute la partie de l'Archipel arctique située au nord du canal Parry (canal qui divise l'Arctique d'Est en Ouest, à peu près à la hauteur du 75° degré de latitude Nord) et que cette zone soit déclarée territoire international, comme l'Antarctique l'a toujours été. Ce serait là le signe ultime de la coopération : renoncer à sa souveraineté tout en garantissant à tous que le Canada participera à toute activité valable concernant la recherche scientifique, la protection de

l'environnement et les travaux de développement sains du point de vue écologique.

Certains critiques diront : « Pourquoi ne pas essayer de convaincre d'autres pays de nous emboîter le pas ? Pourquoi gaspiller un atout dans le jeu diplomatique ? » Certes, ce serait merveilleux si un autre pays décidait de nous imiter, mais si nous comptons là-dessus, nous risquons d'attendre indéfiniment et de rater le coche ! La démilitarisation doit commencer quelque part. Pourquoi pas chez nous, qui avons le bonheur de posséder un morceau de



Marcel Dunoyer

territoire relativement grand dont nous pouvons faire don afin de secouer la léthargie du monde ?

Pour répondre aux arguments des critiques se souciant uniquement des bilans et des résultats finaux, demandons-nous ce que le Canada risque effectivement de perdre en offrant un territoire aux Nations-Unies. Certes, il y a des minéraux dans l'Arctique septentrional (nous y avons à grands frais extrait du pétrole, il y a la mine Polar de plomb-zinc, et aussi la ville de Resolute – aujourd'hui appelée Qausuittuq). Nous perdrons aussi le droit d'entourer l'Archipel d'une zone économique de 200 milles. Mais pourquoi nous sentons-nous obligés de revendiquer toute cette zone maritime ? À ce sujet, rappelons-nous qu'en 1920, la Norvège a signé avec huit autres pays un traité les autorisant (et l'Union soviétique, après 1925) à exploiter les réserves de minerai dans le Svalbard (autrefois appelé Spitzberg). Par conséquent, le Canada irait simplement un peu plus loin que la Norvège, en renonçant à la souveraineté.

En revanche, le Canada ne se sentirait pas contraint de défendre l'Arctique contre un quelconque envahisseur. Il pourrait partager d'autres frais (par exemple, ce qu'il en coûte pour protéger l'environnement) avec les autres États que la région intéresse.

Cependant, les principaux avan-

tages ne sont pas les réductions des budgets du ministère de la Défense nationale et d'Environnement Canada. Voici quelques-uns des véritables gains :

- Pareille décision renforcerait la position des internationalistes quand le Traité sur l'Antarctique fera l'objet d'une révision en 1990 et que ce continent risquera d'être divisé.

- Un formidable problème se poserait à l'ONU : comment faire pour conserver son caractère démilitarisé à une zone qui relève d'elle et qui revêt un rôle beaucoup plus stratégique que l'Antarctique ? Est-il si

irréaliste de penser que les deux superpuissances pourraient juger dans leur intérêt mutuel d'élaborer un jeu de mesures qui leur permettraient de s'assurer que l'Arctique reste démilitarisé ? Pareille entreprise viserait-elle aussi le Passage du Nord-Ouest ? Pourquoi pas ?

M. Doug Roche, ambassadeur du Canada au désarmement, a parlé d'une Organisation internationale de vérification (OIV). Ce nouveau territoire de l'ONU (appelons-le « Arctica ») pourrait devenir la première raison d'être de cette OIV.

- L'ONU aurait une longueur d'avance en ce qui concerne la coopération dans une zone internationale. Nous pensions tous que les fonds marins situés en dehors des zones de juridiction nationale deviendraient la partie du globe où cela se produirait tout d'abord, mais l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) attend toujours dans les coulisses (ou sous le soleil de la Jamaïque) le moment opportun pour prendre son essor. L'AIFM ne sera pas effectivement constituée tant que soixante pays n'auront pas ratifié la Convention sur le droit de la mer ; or, après cinq ans, seulement trente-cinq pays l'ont fait. Le Canada pourrait fixer une échéance relativement à la coopération visant Arctica, tout simplement en annonçant la date de cession. Il pourrait, bien sûr, intégrer à tout cela une disposition « de

sécurité » : s'il s'avérait que l'ONU est totalement désorganisée ou qu'elle n'est pas prête à assumer ses nouvelles responsabilités, le Canada pourrait retirer son offre juste avant la date de cession.

Quant à eux, les pessimistes diront : « Il est évident que l'ONU n'est pas à la hauteur de la tâche. Voyez ce qui s'est passé au sujet de la Namibie ». Il est vrai que 112 pays, dont le Canada et les États-Unis, ont voté en 1966 pour mettre un terme au mandat que l'Afrique du Sud exerçait sur l'Afrique du Sud-Ouest et confier directement à l'ONU le soin de mener ce dernier pays à l'indépendance. Mais la conjoncture était loin d'être celle qui existe aujourd'hui concernant Arctica. L'Afrique du Sud était résolue à ne pas lâcher prise, et la Grande-Bretagne était préoccupée par la révolte en Rhodésie; les États-Unis et le Canada se désintéressèrent bientôt de la question et refusèrent d'adhérer au Conseil des Nations-Unies pour la Namibie.

- Il est fort possible (mais ce n'est pas garanti) qu'en cédant une parcelle de territoire, nous amorçons une tendance; les territoires en question pourraient ensuite être démilitarisés. Le Danemark pourrait rapidement nous imiter en renonçant à la partie septentrionale du Groënland. Il est beaucoup moins certain que le Royaume-Uni accepterait de se départir de l'Irlande du Nord... ou des Malouines.

ET ENFIN, COMMENT LES NATIONS-UNIES administreraient-elles Arctica ? Elles pourraient recourir au Conseil de tutelle (qui est sous-employé) dont tous les États membres font partie. Ou elles pourraient créer un comité spécial de tutelle qui comprendrait moins de pays, par exemple, les sept États ayant des territoires au nord du 60° parallèle, ou les sept États membres ayant la plus forte densité de population (le Bangladesh, la Barbade, la Belgique, Malte, les Îles Maurice, les Pays-Bas et Singapour), ou n'importe quel autre groupe approprié de pays.

Voilà ! Je propose que le Canada, qui se fait depuis longtemps le champion de l'internationalisme, soit le premier pays à offrir aux Nations-Unies une partie importante de son territoire. (Je ne tiens pas compte de la propriété de Turtle Bay, dans Manhattan, dont les États-Unis ont fait don à l'ONU, mais peut-être que je le devrais; en pareil cas, le Canada serait le deuxième pays à faire un tel geste.) Je pense avoir bien exposé mon point de vue. □